

Plan local d'urbanisme

Prescription de l'élaboration la révision du PLU le 11 avril 2013
Projet de PLU arrêté le 20 avril 2017
PLU approuvé le 24 octobre 2019

Première modification approuvée le 28 juillet 2020

Mise à jour du Plu le 21 octobre 2022

Deuxième modification simplifiée approuvée le 24 octobre 2022

Vu pour être annexé
à la délibération
du conseil municipal du 24
octobre 2022 approuvant la
2^{ème} modification simplifiée du
PLU de la commune de
Cormeilles

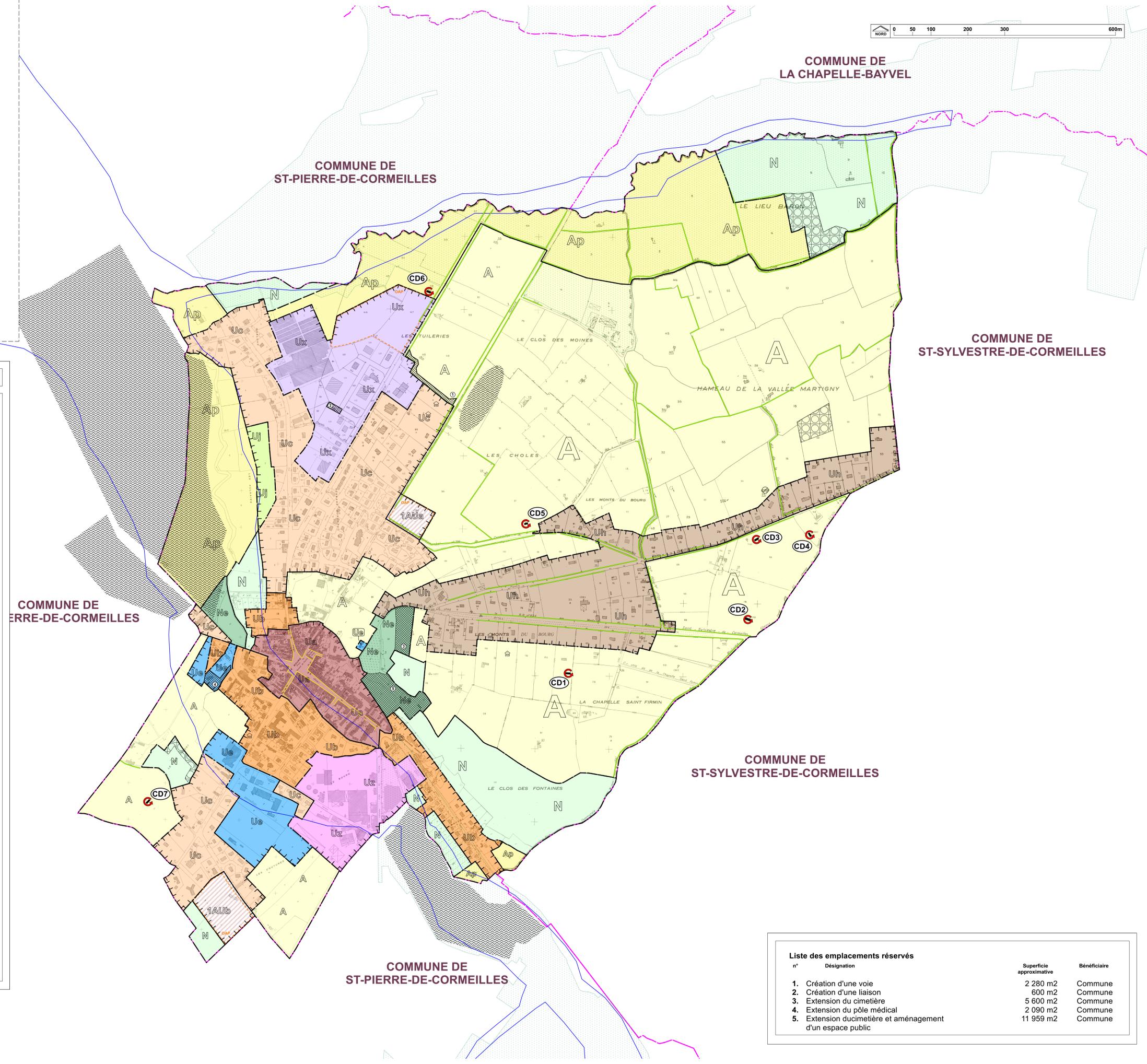
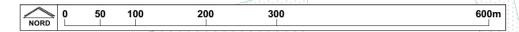
Le maire, Pascal Cauche

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage de l'ensemble de la commune



Date :	Phase :	Échelle :	Pièce n°
18 octobre 2022	Approbation	1 / 5 000	4.2

Mairie de Cormeilles, 24, bis rue de l'Abbaye (27260)
tél : 02 32 57 80 18 / fax : 02 32 56 96 54 / mail : mairie.cormeilles@wanadoo.fr
agence **Gilson & associés Sas**, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Ua** Zone du centre bourg
- Ub** Zone de faubourg à dominante d'habitat
- Uc** Zone à dominante d'habitat pavillonnaire
- Ue** Zone d'équipements collectifs
- Uh** Zone de capacité d'accueil limitée
- Ux** Zone à dominante d'activités
- Uz** Zone à dominante d'activités industrielles
- Uj** Zone de jardins
- 1AU** secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
- A** Zone agricole
- Ap** Secteur de protection de la biodiversité et du paysage en zone agricole
- N** Zone naturelle
- Ne** Secteur d'équipements collectifs en zone naturelle
- Emplacement réservé
- bâti pouvant prétendre à un changement de destination
- Éléments repérés au titre de l'article L.151.23 :
 - Mare
 - haie
 - Espace boisé classé
 - Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 24 octobre 2019
- À titre informatif :
 - Zone inondable
Ce report peut comporter quelques décalages.
 - Zones humides
 - Linéaire de voie et espace public faisant l'objet de mesures spécifiques en faveur du commerce et de l'artisanat (Article L151-16 du C.U)

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Création d'une voie	2 280 m2	Commune
2.	Création d'une liaison	600 m2	Commune
3.	Extension du cimetière	5 600 m2	Commune
4.	Extension du pôle médical	2 090 m2	Commune
5.	Extension ducimetière et aménagement d'un espace public	11 959 m2	Commune